

Le ministre a pourtant rappelé qu'on avait voté contre le bill n° C-193. Je ne crois pas que j'emploierais exactement cette expression. Je dirais plutôt qu'on l'a rejeté, comme il ne faut pas l'oublier. A notre avis, le rejet constituait un manque de confiance envers le gouvernement.

Le ministre a également signalé qu'il y avait eu une relance des affaires qui a duré, a-t-il dit, sept ans, c'est-à-dire depuis 1961. Nous ne voulons pas nous en attribuer entièrement le mérite, mais nous estimons au moins en avoir été les instigateurs.

● (5.30 p.m.)

Le ministre a déclaré que nous avons joui d'une grande période d'expansion de 1961 à 1966. Selon lui, la situation semblerait s'être quelque peu modifiée, car il a affirmé par la suite qu'il prendrait certaines mesures et qu'un projet de résolution serait inscrit au *Feuilleton* demain, afin d'aligner les recettes sur les dépenses. J'espérais qu'il intervertirait l'ordre et dirait qu'il avait l'intention d'aligner les dépenses sur les recettes. Je ne vois pas actuellement pourquoi il faudrait accroître les impôts. Le ministre devrait songer très sérieusement à réduire nos dépenses générales. Il a mentionné également que le gouvernement adopterait des mesures pour combattre l'inflation en frappant de restrictions les prix et les salaires. Je me demande ce que cela signifie. Qu'il établira une régie des prix et des salaires? S'il le fait, quelle en sera la répercussion sur les groupes de négociation de nos syndicats?

Je pose ces questions en ma qualité d'ancien membre syndiqué. Ce sont là des problèmes que nous devons examiner très sérieusement. Notre avenir économique inquiète beaucoup un grand nombre de nos économistes. A mon avis, tous les députés devraient se préoccuper sérieusement de la situation actuelle. J'ai eu le privilège d'assister aux réunions du comité des finances, du commerce et des questions économiques alors que nous n'étions pas censés siéger. Je tiens à rendre hommage à la direction du comité, composé certainement de gens très dévoués. Le comité vient de clore une série de réunions sur les accords tarifaires de la négociation Kennedy. Or, je me demande s'il ne s'agissait pas d'un exercice absolument vain. On avait déjà préparé ces accords qu'on pourrait qualifier de multilatéraux et l'on était en train de les présenter à la Chambre pour

qu'elle les ratifie. A mes yeux, ces réunions n'avaient qu'un seul but: faire connaître certains détails des accords aux membres du comité et au public. J'espère sincèrement qu'ils profiteront au Canada. Cependant, certaines questions me préoccupent, car elles influenceront beaucoup sur notre bien-être économique.

Il y a d'abord ce que j'appellerai l'ampleur de ces accords. La seconde concerne leur aspect antidumping, la troisième, l'absence de barrières douanières. A propos l'ampleur des accords, je rappelle qu'un grand nombre de ces réductions tarifaires s'étaleront sur une période de cinq ans et comprendront cinq étapes. A mon avis, la baisse de 7.5 p. 100 touchant un grand nombre d'entre elles, au cours de la première phase, pourrait être nuisible à notre bien-être économique. Un grand nombre de nos industries canadiennes pourrait en recevoir un choc terrible. Ne serait-ce que pour nous protéger, la réduction devrait être plus graduelle.

Je suppose que nous serons saisis d'une mesure législative concernant les ventes à rabais de produits importés. Sauf erreur, une société étrangère peut exporter en franchise un seul lot de marchandises. Or, une fin de série d'une société américaine ou japonaise représentant 3 p. 100 d'une série complète de production pourrait équivaloir à environ 30 p. 100 de toute la production d'une fabrique canadienne. Il s'agit donc d'une chose très grave. Avant la fin de l'enquête, la marchandise importée pourrait fort bien être écoulée, ce qui aurait forcé certains de nos fabricants à fermer leurs ateliers.

Tout d'abord, le fabricant lésé doit formuler une protestation. Il doit prouver qu'on lui a causé un préjudice ainsi qu'à toute l'industrie. Comment définit-on le mot «préjudice»? On pourrait donner de nombreuses définitions différentes. Certains fabricants peuvent croire qu'une âpre concurrence leur est préjudiciable. Il faudrait expliquer ces choses clairement. Les chinoiseries administratives pourraient prendre des mois, et ensuite, bien sûr, le dommage serait fait. Le fabricant pourrait être forcé de fermer boutique. Nous devons aussi nous souvenir que la marchandise, au Canada depuis 90 jours, est exempte de tout recours. J'espère que la Chambre sera saisie avant trop longtemps d'une nouvelle mesure législative anti-dumping et que nous collaborerons à son adoption, qui profitera à tout le pays.